

Communes de
ANGEVILLERS - AUMETZ - BOULANGE - FONTOY
HAVANGE - OTTANGE - ROCHONVILLERS - TRESSANGE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIER

ÉLABORATION

PRESCRIPTION A.P. du 31 juillet 2003
ENQUETE PUBLIQUE du 15 octobre au 15 novembre 2004
APPROBATION A.P. du 23 décembre 2004

1ère RÉVISION

PRESCRIPTION A.P. du 19 février 2007
Mise en application immédiate A.P. du 22 juin 2010
ENQUETE PUBLIQUE du 16 mai au 17 juin 2011
APPROBATION A.P. du 30 septembre 2011

2ème RÉVISION

PRESCRIPTION A.P. du 20 septembre 2021
Mise en application immédiate A.P. du 15 novembre 2022

Vu pour être ammené à l'arrêté N°2022-DDT-SRECC-UPR-15 du

15 novembre 2022

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Olivier DELCAYROU

LÉGENDE

- R2** ZONE ROUGE - Affaissements progressifs, sauf zones urbaines pour les communes contraintes (DTA)
→ INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
- J** ZONE JAUNE - Mouvements résiduels communes significativement concernées (DTA)
→ CONSTRUCTIONS AUTORISÉES SOUS RÉSERVE DE PRESCRIPTIONS

